



Saint-Jouvent

Lettre mensuelle N°56 - janvier 2026

Informations communales

Vœux du maire

Madame le Maire, Jany-Claude SOLIS, les membres du Conseil municipal, les agents de la commune, les élus du Conseil municipal des enfants vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année et seront heureux de vous accueillir

le samedi 10 janvier à 18h00 à la salle polyvalente



Merci de confirmer votre présence au 05 55 75 85 01 avant le 6 janvier

Ça s'est passé
en décembre

Des incivilités toujours plus nombreuses

Malgré les interventions répétées, de la commune, nous sommes impuissants à faire respecter la loi. C'est pourquoi je me permets de mettre à l'honneur la famille la plus irrespectueuse de la commune .



Merci à Djamila et à son compagnon Manuel

- ♦ pour inviter leur famille à occuper illicéatement notre parking,
- ♦ pour déposer leurs ordures ménagères n'importe où,
- ♦ pour le non respect des règles périscolaires ou des règles d'urbanisme,
- ♦ pour s'être branché illégalement aux réseaux d'eau et d'électricité,



Pas de déchets en forêt... même les déchets verts !

Le dépôt de déchets en forêt est illégal, les déchets étant une forte source de pollution. Cela concerne aussi les déchets verts, ceux-ci pouvant permettre l'introduction de plantes exotiques envahissantes qui déséquilibreraient l'écosystème.

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE



JDC
OBJECTIF CITOYEN
 LE PARCOURS DE CITOYENNEZ
 MINISTÈRE DE LA DEFENSE
 SGA
 DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

LE RECENSEMENT MILITAIRE
donne des DROITS

QUI ? Garçons et filles de nationalité française
OÙ ? À la mairie de ton domicile
QUAND ? Dès 16 ans
AVEC QUOI ? Ta carte d'identité
 Le livret de famille
POURQUOI ? Un justificatif de domicile
 Pour être inscrit sur les listes électorales
 Pour te présenter aux examens et concours soumis à l'autorité publique
 (CAP, BEP, Baccalauréat, permis de conduire, etc.)



Le recensement est une obligation légale pour tous, garçons et filles; celui-ci intervient dans les mois qui suivent le seizième anniversaire. Merci si vous êtes concernés de vous présenter en mairie !



Collecte des encombrants



Une collecte est organisée le 26 janvier. Merci de s'inscrire auprès de la mairie au plus tard le 19 janvier.

Sont considérés comme encombrants ménagers :

- ♦ L'électroménager, les meubles, la faïence (évier, lavabo, bidet,...), les portes (non vitrées), les chaises, les bancs,
- ♦ Le petit matériel électrique, le petit matériel de jardin, les vélos, les jouets d'enfants...

Ne sont pas considérés comme encombrants ménagers :

- ♦ Le bois brut, les souches, les déchets verts, les gravats, les vitres, le grillage,
- ♦ Les pneumatiques, les matières dangereuses, les pots de peinture, les huiles,
- ♦ Le matériel agricole, les pièces de voiture, le matériel industriel,
- ♦ Les ordures ménagères, les déchets recyclables, le verre.



Lundi 5 janvier

Rentrée des classes

Samedi 10 janvier

Cérémonie des vœux à 18h00 à la salle polyvalente

Jeudi 22 janvier

PIMMS Mobile sur le parking de la place René Aymard de 9h30 à 14h00

Conseil communautaire aux Billanges à 18h

Samedi 24 janvier

Soirée Jeux de société organisée par Gym Tonic à partir de 16h00 à la salle polyvalente

Lundi 26 janvier

Collecte des encombrants

Dimanche 1^{er} février

Loto organisé par l'Association des Parents d'Elèves à la salle polyvalente

Téléphone mairie : 05 55 75 81 01

mail : contact@saintjouvent.com

Site internet : www.saintjouvent.com



www.facebook.com/StJouvent